



...quelques chiffres :

- ⇒ plus de 200 titres de revues gérés par le centre,
- ⇒ près de 1500 demandes d'information traitées par an,
- ⇒ plus de 13 000 documents enregistrés dans la base documentaire.

Le centre de documentation participe :

- au service national d'information et de documentation sur l'eau (SNIDE),
- à la base fontaine (base documentaire des agences de l'eau et de la direction de l'eau) accessible depuis internet à l'adresse suivante :

www.lesagencesdeleau.fr

nous contacter :

...par courrier :

Agence de l'eau Loire-Bretagne
Centre de documentation
av. de Buffon - B.P. 6339
45063 ORLEANS CEDEX 02

www.eau-loire-bretagne.fr

...au téléphone :

accueil - 02.38.49.75.73

...par fax :

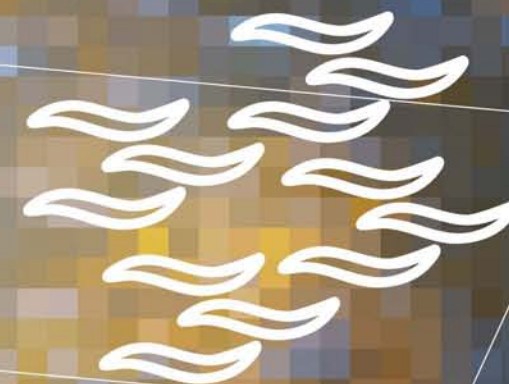
02.38.51.74.74

...par courriel :

doc@eau-loire-bretagne.fr



Centre de documentation
...un service de l'agence de l'eau



Collectivité locale,

bureau d'étude,

enseignant,

étudiant,

administration,

association,

ou particulier

désireux d'obtenir une information,

...vous recherchez

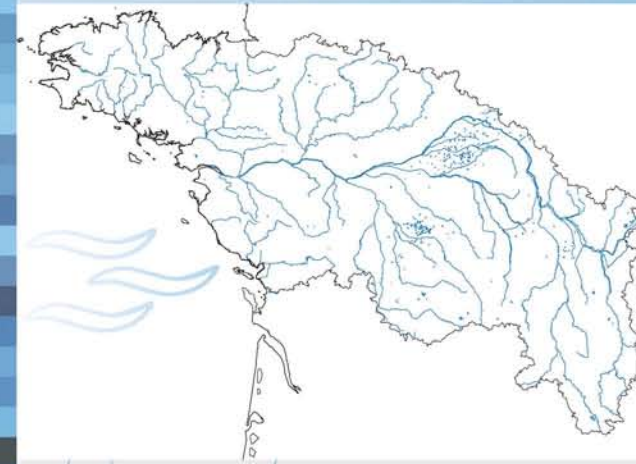
- des informations sur l'eau dans le bassin Loire-Bretagne
- un document (étude, rapport,...)
- des données sur l'eau dans le bassin Loire-Bretagne
- une publication de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
- une revue spécialisée

...un service de l'agence de l'eau



...le centre de documentation vous propose :

- un accès au fonds documentaire (rapports d'étude, thèses, guides méthodologiques, rapports d'activité, ouvrages, textes législatifs et réglementaires, usuels...) par l'intermédiaire d'une documentaliste.
- des revues spécialisées Eau et Environnement
- un accès aux données de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
- le catalogue des publications
- des dossiers thématiques sur l'eau
- une aide à la recherche dans la base documentaire interne et la base Fontaine
- un suivi personnalisé de la demande
- le prêt de documents
- une orientation vers d'autres organismes environnementaux



Pour accéder au fonds documentaire :

adressez nous une demande écrite :

- par courrier
- par fax
- par courriel

en mentionnant :
le sujet de votre recherche,
vos coordonnées postales
et électroniques.

Pour consulter sur place :

merci de prendre rendez-vous.

Certains documents peuvent vous être prêtés sur une durée de 15 jours.

Si nécessaire, votre demande sera transmise à un service technique de l'agence.